

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

**Séance du 12 juillet 2023**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

DATE DE  
CONVOCATION

06 JUILLET 2023

DATE DE PUBLICATION

20 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 17

Votants 28

**Objet : CCFL – Action  
Fruits et Légumes pour  
l'année scolaire 2023/2024  
– Convention**

**Séance du 12 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Yves COLPAERT, Stéphane GLORiant, Francine MOURIKS, Bérange MAHAUDEN, Véronique VANMBENEN, Brigitte CAMPAGNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE.

**Procurations :** Madame Augustine VILLE à madame Bérange MAHAUDEN  
Madame Monique DUHAYON à madame Brigitte CAMPAGNE  
Monsieur Yann NORMAND à monsieur Bruno FICHEUX  
Madame Catherine BAUDRY à monsieur Michel DEHAENE  
Monsieur Romain BUISINE à madame Dorothee BERTRAND  
Monsieur Dimitri DUQUENNE à monsieur Frédéric DUBUS  
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON  
Monsieur Olivier SABRE à madame Laëtitia LEGRAND  
Monsieur Eric DEWULF à monsieur François-Xavier HENNEON  
Monsieur Hervé BOCQUET à monsieur Yves COLPAERT  
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORiant

**Absent :** Monsieur Clément DELASSUS

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves COLPAERT

**Délibération n°90/91 – 07/2023.**

**Objet de la délibération : CCFL – Action Fruits et Légumes pour l'année scolaire 2023/2024 – Convention**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-27,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandres Lys,

Vu le projet de convention Action Fruits/Légumes 2023-2024,

Vu la Charte d'Engagement Action Fruits/Légumes 2023,

Comme chaque année, une action de dégustation de fruits et de légumes variés est organisée au sein des écoles du territoire afin de promouvoir la consommation des fruits, encourager la curiosité alimentaire et informer les familles sur l'importance de la diversification et l'équilibre alimentaire.

Pour cette année scolaire 2023/2024, la commune d'Estaires est désignée opérateur pour la mise en œuvre de l'action « Actions Fruits / Légumes » qui consiste en 12 dégustations de fruits et de légumes variés et de qualité. Une distribution est prévue toutes les 2 semaines dans les classes des écoles maternelles de la commune ce qui représente un effectif de 173 enfants pour l'école « Les Petits Châtelains » et 70 enfants pour l'école « Notre Dame de Lourdes ».

Le Multi-Accueil « Les Petits Baudets » bénéficiera à partir de cette année de 5 dégustations à raison d'une distribution une fois par mois de février à juin ce qui représente un effectif de 20 enfants.

**Objet de la délibération : CCFL – Action Fruits et Légumes pour l'année scolaire 2023/2024 – Convention**

Une convention établie entre la CCFL et la commune définit les modalités de financement par la CCFL de la manière suivante : la participation financière concerne uniquement l'achat des fruits et légumes selon le calendrier établi pour l'action, les quantités préconisées par enfant et un budget maximum de 4 € TTC par enfant pour les 17 dégustations. La participation de la CCFL s'élèvera donc à 1052 € répartie de la manière suivante :

- 692 € pour les 173 élèves de l'école « Les Petits Châtelains »,
- 280 € pour les 70 élèves de l'école « Notre Dame de Lourdes »,
- 80 € pour les 20 enfants accueillis au Multi-Accueil « Les Petits Baudets ».

Concernant le Multi-Accueil « Les Petits Baudets » une charte d'engagement avec la CCFL précise les responsabilités de chacune des parties.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** la mise en place de l'« Action Fruits / Légumes » pour cette année scolaire 2023/2024,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention y afférente ainsi que la charte d'engagement concernant le Multi-Accueil « Les Petits Baudets »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

Le Secrétaire de séance  
Yves COLPAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 20/07/2023

Publié ou notifié le 20/07/2023

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

